

FINANCES PUBLIQUES ■ La cession pour 1,53 milliard d'euros du capital du groupe Engie interroge le périmètre de l'État

# Entreprises publiques aux enchères



CHRISTOPHE RAMAUX. Économiste.

## FACE A FACE

La cession pour 1,53 milliard d'euros du capital du groupe Engie n'est qu'un début. Le gouvernement, pour abonder un fonds destiné à financer l'innovation, va vendre une partie des actions qu'il détient dans les grandes entreprises françaises. Il en espère dix milliards d'euros. Les économistes sont partagés sur l'opportunité de ces cessions.

Jérôme Pilleyre  
jerone.pilleyre@centrefrance.com



NICOLAS BOUZOU. Économiste et essayiste. © JACQUES WITT-SIPA

### « Ne pas refaire les mêmes erreurs »

« L'idéologie libérale est décidément plus forte que les leçons du réel », peste l'économiste Christophe Ramaux.

« En 2006, rappelle le chercheur au Centre d'économie de la Sorbonne, l'État a vendu des sociétés d'autoroutes. La Cour des comptes a pointé une perte de recettes de l'ordre de 10 milliards d'euros. On s'apprête à refaire les mêmes erreurs. L'État, pour quelques gains de court terme, se prive de recettes sur le long terme. Les aéroports ou la Française des jeux, cela rapporte à l'État. Et l'État doit aussi pouvoir peser dans les secteurs en monopole comme l'énergie ou les transports ferroviaires ou aériens. »

#### Bisounours de la mondialisation

« En 1986, soupire-t-il, la CGE qui intervenait dans plusieurs secteurs (télécom, transport, chantiers navals...) a été privatisée pour répondre aux exigences de la finance, laquelle ne veut pas de conglomérats, mais des entités homogènes pouvant être facilement évaluées et vendues sur les marchés. Or, ce sont deux conglomérats,

General Electric hier et Siemens aujourd'hui, qui rachètent les morceaux. »

« Les élites économiques de ce pays, s'agace-t-il, sont les bisounours de la mondialisation. Aux États-Unis (avec les dépenses du Pentagone et le Buy American Act) et en Chine, les États interviennent. Les grandes entreprises en Allemagne sont contrôlées par un conseil de surveillance où les représentants des salariés ont la moitié des voix, ce qui favorise la vision de long terme. En France, elles se sont soumises à la logique financière de court terme. Pour Alstom et les Chantiers de Saint-Nazaire, l'État aurait dû imposer ce qui existe pour Airbus : une participation équilibrée où les États (français et allemands) ont chacun 11 % du capital »

Et de conclure : « Nous vivons dans des économies mixtes avec du marché mais aussi de l'intervention publique. Les secteurs stratégiques relèvent d'une vision à long terme que seul l'État peut porter. » ■

► **Lire.** Christophe Ramaux, *L'État social. Pour sortir du chaos néolibéral*, Éditions Mille et une nuits.

### « L'État est un mauvais gestionnaire »

« L'État est meilleur spéculateur que gestionnaire », assène l'économiste et essayiste Nicolas Bouzou.

Et le directeur-fondateur du Cabinet d'études économiques et de conseil Astères d'expliquer : « Il y a deux angles sous lesquels apprécier la cession par l'État d'une partie des actions qu'il détient dans les grandes entreprises. Il y a l'opportunité de réaliser une plus-value et ça l'État, je le répète, meilleur financier qu'industriel, a toujours su le faire. Et il y a l'ambition qui accompagne cette levée de fonds. En l'occurrence, céder des participations dans des secteurs peu stratégiques pour investir dans des secteurs qui le sont, notamment parce que porteurs d'avenir, me paraît une bonne idée. »

#### Objectifs contradictoires

« Mauvais gestionnaire, poursuit-il, l'État l'est parce qu'il poursuit des objectifs contradictoires puisque tout à la fois économiques, politiques et sociales. À Air France, par exemple, l'État ne veut pas voir les

grèves durer et cela peut le détourner de ses objectifs stratégiques.

Nicolas Bouzou estime qu'un travail pédagogique reste à faire quant au périmètre de l'État : « La confusion entre service public et secteur public est un frein à l'efficacité. Le privé peut très bien et souvent mieux s'acquitter de missions de service public que suffisent à encadrer un cahier des charges et des tarifs réglementés au besoin. Pour en revenir à Air France, l'État actionnaire n'a pas su faire évoluer l'entreprise. Une procédure de délégation lui permettrait de se retirer tout en inscrivant le futur d'Air France dans une politique de transport respectueuse de la continuité territoriale. »

« Même, conclut-il, quand l'indépendance nationale est en jeu comme avec le nucléaire et EDF, l'État peut se retirer pour partie du capital en restant, toutefois, au-delà des 50 %. » ■

► **Dernier livre.** Nicolas Bouzou, *Le travail est l'avenir de l'homme*, Éditions de l'Observatoire

## Trente ans de cessions et de privatisations

Depuis le milieu des années 1980, des gouvernements de droite comme de gauche ont déjà réalisé des cessions d'entreprises publiques.

• 1986-1988. Le gouvernement de Jacques Chirac revient sur les nationalisations de 1981-1982 avec des privatisations rapportant à l'État l'équivalent d'environ 13 milliards d'euros.

Sont en partie privatisés Saint-Gobain, la CGE, Havas, TF1 et Suez ainsi que les banques Paribas, BTP, BIMP, CCF et Société générale. La Compagnie générale de constructions téléphoniques et la Mutuelle générale française sont cédées. L'année 1988 voit la privatisation partielle de Matra et de la mutualisation de la Caisse nationale de Crédit agricole.

• 1993-1997. Les gouvernements d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé orchestrent une deuxième vague de privatisations portant sur l'équivalent de 26 milliards d'euros.

L'État cède des participa-



AUTOROUTES. L'État a perdu gros... PHOTO ELISE BAIERA

tions dans le Crédit local de France, la BNP, Rhône-Poulenc, Elf-Aquitaine, les assureurs UAP et AGF, la Seita, Usinor-Sacilor, Total, Renault, Bull ou Péchiney.

• 1997-2002. Arrivé à Matignon en juin 1997, Lionel Jospin vend pour un total d'une trentaine de milliards d'euros des parts de nombreuses entreprises, notamment de France Telecom, Thomson-CSF, Air France ou Eramet, ainsi

que des banques CIC, Société marseillaise de crédit et Crédit lyonnais, des assureurs Gan et CNP.

• 2004-2005. Les gouvernements de Jean-Pierre Raffarin puis de Dominique de Villepin réalisent de nouvelles privatisations, concernant les transports en particulier. L'État procède à la privatisation du motoriste aéronautique Snecma, qui fusionne avec la Sagem pour former le

groupe Safran, et des sociétés d'autoroutes SANEF, SAPRR et ASF.

Il passe sous la barre des 50 % chez France Télécom et lance l'ouverture du capital d'EDF et GDF.

• 2012-2016. Très peu de privatisations interviennent sous la présidence de Nicolas Sarkozy, plombée par une crise financière qui rend les cessions d'actifs peu rentables.

Sous la présidence de François Hollande, en juin 2013, le ministère des Finances retient Vinci et l'assureur Predica (groupe Crédit Agricole) pour reprendre les 9,5 % du capital d'Aéroport de Paris. En mars 2016, l'État lance la privatisation partielle des aéroports de Nice et de Lyon pour 1,7 milliard d'euros, après avoir cédé la moitié de ses parts dans celui de Toulouse à un consortium chinois, pour 300 millions d'euros. Entre 2013 et 2016, l'État réduit en plusieurs étapes de 30 % à 14 % du capital ses parts de Safran. ■

### Des entreprises dans l'attente

Après Engie, dont l'État vient de vendre 4,5 % du capital pour 1,53 milliard d'euros, d'autres entreprises pourraient suivre.

• **Renault.** Pour obtenir des droits de vote double, l'État a fait passer, en 2015, de 15,01 % à 19,74 % sa participation dans le groupe automobile. L'opération, évaluée à 1,2 milliard d'euros, se voulait transitoire. Mais le titre évolue

actuellement autour de 75 € contre 86 € lors de l'opération.

• **Aéroports de Paris.** Actuellement, 51 % du capital d'ADP se trouvent dans le giron public. Pour céder ses parts, l'État devra au préalable faire voter un texte l'autorisant à descendre sous le seuil des 50 % exigé par la loi.

• **Orange.** L'État détient, directement et indirectement, près de 23 % du numéro un français des télécoms, une participation valorisée aux alentours de 9 milliards d'euros.

• **La Française des jeux.** La cession d'une partie de la FDJ par l'État, qui possède 72 % de l'opérateur, est revenue sur le tapis ces dernières semaines, sur fond de résultats record : 14,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016. Seul bémol pour l'État : réduire sa participation impliquerait de revoir à la baisse les dividendes qu'il perçoit chaque année de l'opérateur, près de 130 millions d'euros.

• **CNP Assurances.** L'État possède 1,1 % du capital du premier assureur de personnes en France via l'APE et 40,8 % via la Caisse des dépôts. Ce niveau jugé trop élevé par la Cour des comptes pourrait pousser l'État à vendre les 1,1 % détenus par l'APE. À la clé, un gain de 150 millions d'euros.

• **DCNS.** L'État contrôle 63 % du constructeur naval aux côtés de Thales qui en possède 35 % et souhaite que soit revu cet équilibre. En vain jusque-là...

• **Thales.** La participation de l'État dans le constructeur aéronautique, dont il possède 26 %, est valorisée à plus de 5,1 milliards d'euros. L'entreprise est stratégique. Une cession partielle de ces titres impliquerait une rupture du pacte d'actionnaires qui, conclu avec la famille Dassault, prévoit que celle-ci possède une part inférieure à l'État. Mais si les deux vendent, tout est possible...